



République Française Département de la Moselle

## **DECISION 2025-08**

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Vu l'attestation en date du 29 janvier 2025 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

## **DECIDE**

## Article 1:

Le marché de prestations de services pour « l'organisation et la mise en œuvre technique du Marché aux Vins, les 15 et 16 mars 2025 » est conclu avec la société SAS AGENCE GRAND ANGLE domiciliée ZAC des Gravières - 57685 AUGNY, pour un montant de 31515,99 € H.T. soit 37 819,19 € T.T.C..

## Article 2:

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 29 janvier 2025

Le Président Michel PAQUET